

ANNEXE

DENOMINATION DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	WILAYA D'IMPLANTATION DU SIEGE SOCIAL	CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES
Chambre de commerce et d'industrie des Oasis.	Ouargla	Wilayas de Ouargla et d'Ilizi.
Chambre de commerce et d'industrie du Hoggar (le reste sans changement)	Tamenghasset	Wilaya de Tamenghasset.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 27 mai 2001.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et
des collectivités locales,

Noureddine ZERHOUNI.

Le ministre du commerce

Mourad MEDELICI.

**MINISTERE DU TOURISME
ET DE L'ARTISANAT**

**Arrêté du 26 Safar 1422 correspondant au 20 mai 2001
portant désignation des membres de la
commission chargée de l'étude des plans de
projets hôteliers.**

Par arrêté du 26 Safar 1422 correspondant au 20 mai 2001 sont désignés membres de la commission chargée de l'étude des plans de projets hôteliers, en application des dispositions de l'article 4 du décret exécutif n° 2000-131 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant la composition et le fonctionnement de la commission chargée de l'étude des plans de projets hôteliers, Mme et MM :

— Djamel Kouidret, secrétaire général du ministère du tourisme et de l'artisanat, président,

— Mohamed Ferria, représentant du ministre chargé de l'habitat et de l'urbanisme,

— Smail Zekrai, représentant du ministre chargé des collectivités locales,

— Mustapha Bensafi, représentant du ministre chargé des travaux publics,

— Madjid Saada, représentant du ministre chargé de l'environnement,

— Rabah Ramdani, directeur chargé du développement au ministère du tourisme et de l'artisanat,

— Rachid Chelloufi, directeur général de l'agence nationale du développement touristique,

— Radia Nesili, directeur général de l'entreprise nationale des études touristiques.